

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 14 décembre 2018, 13 h 30
Local 504, Pavillon Léopold-Taillon

Présences :

Donatien Avelé (Administration)
Sonia Blaney (Sc. des aliments, nutrition et études familiales)
Roger Boudreau (Ingénierie)
Isabelle Brun (Administration)
Anik Dubé (Science infirmière)
Caitlin Furlong (Représentante étudiante)
Jamel Ghouli (Ingénierie)
Richard Gibson (Arts et sc. sociales : beaux-arts)
Jean Labelle (Sciences de l'éducation)
Simon Lamarre (Sciences)
Francis LeBlanc (Président)
Michel Léger (Sciences de l'éducation)
Mario Paris (Travail social)
Christine Paulin (Arts et sc. sociales : sciences sociales)
Julie Philibert (Représentante étudiante)
François Renaud (Arts et sc. sociales : sciences humaines, langues, linguistique et littérature)
Gilles Robichaud (Sciences)
Annie Roy-Charland (Psychologie)
François Vigneau (Vice-doyen)

Absences :

Lacina Coulibaly (Edmundston)
Nicholas Léger-Riopel (Droit)
Marie-Hélène Thibault (Shippagan)
Selma Zaiane-Ghalia (Kinésiologie et loisir)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 38.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Modifications apportées à l'ordre du jour :

- Ajout du point 13.A. « Exigences pour la sélection des examinateurs externes pour les thèses de cycles supérieurs ».
- Ajout du point 13.B. « Procédure d'attribution des crédits de dégrèvement pour la recherche ».

R-01-CFESR-181214 : Annie Roy-Charland, appuyée par Gilles Robichaud, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2018

R-02-CFESR-181214 : Roger Boudreau, appuyé par Julie Philibert, propose que le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE
3 abstentions

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2018

[4.A.] Rapport du Comité de nomination des membres associés et de reconnaissance des groupes de recherche

Le suivi des dossiers de membres associés a été assuré.

[5.] Plan de cours aux cycles supérieurs

La proposition du règlement sur le plan de cours aux cycles supérieurs sera acheminée au Comité des programmes la semaine prochaine.

[6.] Étudiante ou étudiant ayant un handicap une incapacité

La proposition de modification du règlement 23.13 *Étudiante ou étudiant ayant un handicap* sera acheminée au Comité des programmes la semaine prochaine.

[7.] Thèse par publications

Ce point est à l'ordre du jour de la réunion (point 5).

[8.] Exigences linguistiques pour les professeurs associés

Ce point est à l'ordre du jour de la réunion (point 6).

[9.] Recommandation de l'unité pour la nomination de l'Assemblée de la FESR

Ce point est à l'ordre du jour de la réunion (point 7).

[10.] Locaux pour soutenance de thèse de maîtrise et de doctorat

Ce point est à l'ordre du jour de la réunion (point 11).

4. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE

Le vice-doyen présente cinq demandes de statut de professeur associé et deux demandes de chercheur associé.

A. PROFESSEURS ASSOCIÉS

R-03-CFESR-181214 : Gilles Robichaud, appuyé par Michel Léger, propose que le statut de professeure associée au Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie soit accordé à madame Nathalie Bigras pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-04-CFESR-181214 : Gilles Robichaud, appuyé par Simon Lamarre, propose que le statut de professeur associé à l'École de psychologie soit accordé à monsieur Jimmy Bourque pour un mandat de six ans (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-05-CFESR-181214 : Annie Roy-Charland, appuyée par Gilles Robichaud, propose que le statut de professeur associé au Département d'informatique soit accordé à monsieur Othmane El Meslouhi pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-06-CFESR-181214 : Sonia Blaney, appuyée par Roger Boudreau, propose que le statut de professeur associé au Département de chimie et biochimie soit accordé à monsieur Anirban Ghosh pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-07-CFESR-181214 : Gilles Robichaud, appuyé par Simon Lamarre, propose que le statut de professeure associée au Département de chimie et biochimie soit accordé à madame Andréa LeBlanc pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B. CHERCHEURS ASSOCIÉS

R-08-CFESR-181214 : Simon Lamarre, appuyé par Gilles Robichaud, propose que le statut de chercheuse associée au Département de biologie de madame Dounia Daoud soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-09-CFESR-181214 : Michel Léger, appuyé par Simon Lamarre, propose que le statut de chercheur associé au Département de chimie et biochimie soit accordé à monsieur Michael Kemp pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. THÈSE PAR PUBLICATIONS

Avant la réunion, la FESR avait envoyé les commentaires de certaines unités aux membres du Conseil quant à la proposition de modification des règlements 31.1 et 32.1 sur la thèse par publications. Une discussion a lieu relativement au nombre d'articles exigé, au statut de l'article exigé (manuscrit d'article, article soumis ou accepté) et au moment de la soumission ou de la publication de l'article (dépôt initial, soutenance de thèse ou dépôt final).

A. DEUXIÈME CYCLE

À la lumière des consultations, les membres suggèrent par consensus de retirer la résolution R-09-CFESR-181109 adoptée lors de la dernière réunion du Conseil de la FESR.

Une discussion quant au statut nécessaire (manuscrit d'article, article soumis ou accepté) de la publication pour une thèse de deuxième cycle. On propose donc de modifier le règlement d'exiger au minimum un manuscrit d'article de recherche originale pour une thèse par publications au deuxième cycle. Un nouveau libellé sera présenté à la prochaine réunion du Conseil.

B. TROISIÈME CYCLE

Le doyen questionne les membres si un règlement spécifique au doctorat professionnel en psychologie (D. Psy.) devrait être créé puisqu'il s'agit d'une thèse de 24 crédits, qui est considérablement moins de crédits que les autres doctorats. On informe les membres que le D. Psy. est considéré dans la catégorie du doctorat dans le concours du Prix Vo-Van. La plupart sont en accord que le D. Psy. soit traité au troisième cycle et qu'au besoin, l'unité concernée développe un règlement particulier pour la thèse par publications.

Par suite d'une longue discussion, les membres sont d'avis qu'une thèse par publications au troisième cycle doit contenir au moins un article accepté pour publication dans une revue arbitrée avant le dépôt initial et un manuscrit d'article de recherche originale.

La proposition de modification du règlement 32.1 sur la thèse par publications au troisième cycle sera modifiée et sera présentée à la prochaine réunion du Conseil.

6. EXIGENCES LINGUISTIQUES POUR LES PROFESSEURS ASSOCIÉS

Le doyen a reçu une demande d'information relativement aux exigences linguistiques pour les professeurs associés. Une discussion a eu lieu à ce sujet.

Les membres suggèrent de ne pas établir une politique sur les exigences linguistiques pour les professeurs associés afin de ne pas restreindre nos possibilités.

7. RECOMMANDATION DE L'UNITÉ POUR LA NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE DE LA FESR

Le vice-doyen informe les membres que les recommandations des unités pour la nomination à l'Assemblée de la FESR ne sont pas toujours circonstanciées. Ce problème n'est pas encore réglé même si la FESR a communiqué avec les unités. Une discussion a lieu.

On demande de créer un formulaire tel qu'indiqué à la section IV (point 2.3) du Document-cadre de la FESR.

8. DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DE LA FESR (ARTICLE 50 (1) C) DES STATUTS ET RÈGLEMENTS)

En 2014, le Conseil de la FESR a convenu de prolonger le mandat des membres de l'Assemblée de la FESR de trois à cinq ans. Toutefois, lors de la transmission du changement, la clause 50 (1) c) sur le mandat des nouvelles professeures et des nouveaux professeurs n'a pas été modifiée. Depuis 2015, la FESR accorde des mandats de cinq ans pour toutes les nominations de membres de l'Assemblée de la FESR y compris pour les nominations automatiques.

Une discussion a lieu quant au dossier de publications des nouvelles professeures et des nouveaux professeurs. La majorité semble préférer conserver l'automatisme pour la nomination des personnes nouvellement embauchées.

R-10-CFESR-181214 : Christine Paulin, appuyée par Gilles Robichaud, propose que la clause 50 (1) c) sur le mandat des nouvelles professeures et des nouveaux professeurs soit modifiée de trois à cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET FORMATION DU JURY DE THÈSE

Les membres ont pris connaissance de la *Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité des organismes fédéraux de financement de la recherche* et du formulaire de déclaration d'un potentiel de conflit d'intérêt de la Faculté d'ingénierie. Une discussion suit quant aux expériences vécues avec des examinatrices et examinateurs externes. Les membres suggèrent qu'une déléguée ou qu'un délégué du Conseil de la FESR participe à la soutenance de thèse.

On demande au Comité d'étude et de révision d'établir des critères clairs pour les examinatrices et examinateurs externes et de créer un formulaire de déclaration d'un potentiel de conflit d'intérêt pour les membres internes du jury de thèse. Ce point sera amené à une prochaine réunion du Conseil.

10. RÔLE DU SÉMINAIRE DE THÈSE ET DE L'EXAMEN PRÉDOCTORAL

Ce point a été discuté à la rencontre des présidences de Comité des études supérieures (CÉS) en novembre dernier. Ce point reviendra au Conseil lors d'une prochaine réunion.

11. LOCAUX POUR SOUTENANCE DE THÈSE DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT

Un représentant de la Faculté des sciences de l'éducation informe les membres que la salle A231 au pavillon Jeanne-de-Valois n'est pas adéquate pour les soutenances de thèse. Depuis un certain temps, cette faculté utilisait les salles de vidéoconférence du pavillon Pierre-A.-Landry et tout fonctionnait bien jusqu'à ce que la Formation continue refuse les demandes de location des salles pour des soutenances. Le doyen informe les membres que la FESR a produit une liste des locaux appropriés pour les soutenances de thèse à l'automne 2017.

Le doyen communiquera avec la Formation continue afin d'obtenir plus de détails sur la location de salles pour des soutenances de thèse. On demande également au doyen de discuter de cette situation avec les instances supérieures.

12. INFORMATIONS

Aucun point n'est soulevé

13. AUTRES

A. EXIGENCES POUR LA SÉLECTION DES EXAMINATEURS EXTERNES POUR LES THÈSES DE CYCLES SUPÉRIEURS

Ce point sera discuté à l'Assemblée de la FESR le 19 décembre prochain.

B. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES CRÉDITS DE DÉGRÈVEMENT POUR LA RECHERCHE

Faute de temps, ce point est reporté à la prochaine réunion.

14. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 35.

Préparé par Natalie C. Boudreau
Secrétaire de la réunion